

Auto-Cross & Kart-Cross de HIVES



CLUB : Royale Ecurie Li Skiron asbl (Lx06)

N° d'entreprise : 0413 141 608

EPREUVE : AC/ KC HIVES (La Roche)

dimanche 2 Août 2026

REGLEMENT PARTICULIER

Adresse des Vérifications administratives :



CIRCUIT DE HIVES (6984 La Roche-en-Ardenne)

COMITE ORGANISATEUR

ASBL : Royale Ecurie Li Skiron asbl

N° d'entreprise : 0413 141 608

- **Président** : MATHIAS Eric

- **Vice-Président** : VOLVERT Patrick

- **Secrétaire** : VOLVERT Pascal

- **Trésorier** : CATILINA Luc

siège social : Erneuville, 41 6972 Erneuville

lic. ASAF : 742

lic. ASAF : 739

lic. ASAF : 738

lic. ASAF : 90086

GESTION DE LA COURSE / Officiels & Officiels mandatés

- **Directeur de course** : DANLOY Bernard

Lic. ASAF : 741

- **Directeur de course adjoint** : BURHAIN Joël

Lic. ASAF : 737

- **Secrétaire du meeting** : VOLVERT Pascal

Lic. ASAF : 738

- **Directeur de sécurité** : RENSON Jean-Pierre

Lic. ASAF : 736

- **Relation concurrents** : VOLVERT Patrick

Lic. ASAF : 739

- **Relation concurrents adjoint** : HANSSENS Ivan

Lic. ASAF : 735

OFFICIELS Délégués par le Pouvoir Sportif

- Commissaires sportifs ASAF : **Président du collège** : REISCH John

Lic. ASAF : 184

Membre : SAVARY Rémy

Lic. ASAF : 954

- Commissaires techniques ASAF : **Président du collège** : LEJEUNE Guy

Lic. ASAF : 728

Membre : NEVRAUMONT Dany

Lic. ASAF : 90052

Secrétaire : RESTIAUX Fabienne

Lic. ASAF : 731

- Inspecteur - Sécurité : LEJEUNE Guy Lic. ASAF : 728

- Médecin épreuve : Dr ANDRE Geoffrey n° Inami 1/00956/59/004

- Paramédical épreuve : VOLVERT Romy n° Inami 4.41416.24.401

- Ambulance normalisée type 112 : AMBUCE Rescue Team nv Nombre : 1

Ambulanciers AMU Nombre : 2

Chapitre 1 : Généralités

Art 1 : Eligibilité

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF et du règlement particulier « AC/KC partie 1-Auto-cross, partie 2-Kart-cross ».

Epreuve comptant pour :

- **Le Championnat d'AC/KC 2026 de la Fédération Wallonie-Bruxelles,**
- **Le Championnat de toutes les CSAP (réservés à leurs licenciés respectifs)**

Permanences : Le jour du meeting : **Secrétariat sur circuit**

Avant et après le meeting : Secrétariat (Siège social Ecurie) : Rue Erneuville 41 6972 TENNEVILLE

tél 0032 470 902 973

Timing général:

Dimanche 21/06 : Parution du règlement

Samedi 27/06 : Début des inscriptions

Vendredi 24/07 : Fin des inscriptions

Samedi 1/8 : début des vérifications administratives et techniques de **16h30 à 19h**

Dimanche 2/8 :

7H30	début et suite des vérifications administratives
7h30	début et suite des vérifications techniques
8H30	Début des essais
10H00	Fin des vérifications administratives
10H10	Fin des vérifications techniques
10H15	Fin des essais
10h30	Briefing obligatoire pilotes, commissaires
11H00	1 ^{ère} manche
14H00	2 ^{ème} manche
16H30	3 ^{ème} manche
18h30	Super Finale KC div1 / Super Finale AC
19H00	Proclamation des résultats et podium

Article 2 : Voitures admises

Discipline AUTO-CROSS

Division 1 :	Classe 1	: de 0 à 1300cc (à partir de 18 ans)
	Classe 2	: de 1301cc à 1800cc (à partir de 18 ans)
	Classe 3	: de 1801cc à illimité (à partir de 18 ans)
	Junior	: jusque 1400cc (de 14 ans à 18 ans inclus)
Division 3 :		de 0 à illimité (à partir de 18 ans)
Division 6 :		de 0 à illimité (à partir de 18 ans)

Discipline KART-CROSS

Division 1 : Moteurs moto 4T à 4 cylindres 650cc maxi (**à partir de 16 ans**)

Division 2 : Moteurs moto 4T à 4 cylindres max 500cc (**à partir de 16 ans**)

Division 3 : Moteurs Citroën 2CV max 652cc ou moteur moto max 500cc bridé à 40cv (**à partir de 12 ans**)

Article 3 : Licences – Titre de Participation journalière (TP-C)

– Licence annuelle

La licence minimale pour participer au meeting, est la licence "C" à 40 €. Elle peut s'obtenir préalablement auprès des clubs membres de l'ASAF. Elle est soumise à un agrément médical délivré par un médecin agréé repris dans la liste émise par le RACB ou par le médecin de famille et/ou dépositaire du dossier médical. **De plus, l'attestation de réussite d'un test cardiologique à l'effort devra être fournie par les personnes âgées de 50 ans et plus.**

Pour les demandeurs mineurs d'âge une autorisation parentale dont la signature aura été légalisée par l'Administration Communale du lieu de domicile devra être jointe à la demande.

N.B. : Cette épreuve est également ouverte aux détenteurs de licences annuelles délivrées par la VAS pour autant qu'ils soient en possession d'une licence du niveau requis.

- Titre de Participation journalière : TP-C

Son prix est de 25 €. Il est à ajouter et payer en même temps que l'engagement fixé à 90 €.

Un Titre de Participation journalière du type « TP-C » valable pour ce seul meeting, pourra être sollicité en même temps que l'inscription. Ce TP est soumis aux mêmes impositions médicales et légales que la licence annuelle. (voir ci-dessus)

ATTENTION : Toutes les formalités requises devront être cautionnées sur le formulaire de demande de TP pour que l'inscription soit validée.

Il est à noter, également que les titulaires de licence RACB en cours de validité, seront exonérés des formalités d'agrément médical à condition qu'ils soient en possession d'une licence RACB en cours de validité (2026)

Le permis de conduire est facultatif dans toutes les Divisions.

Article 4 : Engagement – Frais de participation

Le bulletin d'engagement, lisiblement complété, accompagné de ses annexes (Fiche de "Vérifications", formulaire "Copie de licence" et, le cas échéant, demande de TP-C et Autorisation parentale) dûment complété devra parvenir,

Soit par voie postale, pour, au plus tard le vendredi 24/07/26

Secrétariat Royale Ecurie Li Skiron asbl,
Rue Erneuville 41

Les frais d'inscription s'élèvent à 90 €, assurance comprise.

Le paiement du droit d'engagement cumulé au montant de l'éventuel TP-C (25€) se fera par virement sur le compte de l'Ecurie BE37 7426 4718 3328 (bic CREGBEBB) pour, au plus tard le **lundi 27/07/26 à 12h00.**

communication : nom+prénom+discipline +div+classe.

Passé ces délais, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription

Clôture absolue des inscriptions le lundi 27 juillet 2026 à 12h00.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre total de participants à 80 pilotes et maximum 30 par classe. Les priorités seront établies suivant l'ordre de réception des inscriptions.

Des chiffres en vue de former leur numéro pourront être acquis au prix d'1 €, la pièce.

Le pilote recevra un bracelet lors de vérifications administratives à porter obligatoirement pour contrôle éventuel sur la ligne de départ.

Seuls seront autorisés à prendre le départ de l'épreuve, les pilotes qui se seront acquittés du montant de l'engagement. Le montant de l'engagement pour véhicule non qualifié sera remboursé au pilote, moins **15 €** pour frais d'administratifs.

Chapitre 2 : Modalités de l'épreuve

Article 5 : Vérifications administratives et contrôle des documents

Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu le jour de l'épreuve, le 2/8/2026, au secrétariat du circuit, situé à proximité de la ligne d'arrivée, selon ce timing : **de 7h30 à 10h00**, pour toutes les catégories.

Ces vérifications pourront éventuellement débiter le samedi 1/8 de 16h30 à 19h. Dans ce cas, les concurrents valablement inscrits seront prévenus. (Voir Article 6 ci-dessous).

Article 6 : Parc concurrents et vérifications techniques

Toutes les voitures engagées devront se présenter aux Vérifications Techniques le 2/8/2026, à proximité de la ligne de départ selon le timing suivant : **de 7h30 à 10h10**, pour toutes les catégories. Si des Vérifications Techniques sont organisées le samedi 01/08/26 entre 16h30 et 19h, l'organisateur le fera savoir aux personnes valablement inscrites à l'épreuve (via le site internet du club, par courriel ou SMS)

Le pilote se présentera obligatoirement aux vérifications techniques en tenue autorisée de course, muni de son casque et effectuera directement après ses tours d'essais.

A l'issue de la dernière manche, les pilotes rangeront leurs véhicules à l'endroit désigné par la direction de course. Ce lieu sera défini lors du briefing (parc fermé). Les véhicules resteront dans ce parc jusqu'à ½ heure après l'arrivée de chaque course et seront libérés si aucune réclamation n'est déposée par un pilote de la même division.

Dans le parc pilotes, une bâche déployée en dessous du véhicule de compétition est obligatoire par respect des normes environnementales (RTG art 6.6.1. des Prescriptions Sportives de l'ASAF).

Chapitre 3 : Déroulement de l'épreuve

Article 7 : Parcours

Situation : Circuit de HIVES, commune de LA ROCHE (B-6984)

Longueur : 700 M, 100% terre.

Largeur : de 8 à 15 M

Nombre de courses à effectuer : 3 manches de 5 à 8 tours pour chaque manche, le nombre de tours étant déterminé au briefing avec possibilité de modification avant chaque manche selon les circonstances.

En Kart-cross, ajout éventuel d'une Super finale au programme, course réservée aux kart-cross div 1, les mieux classés à l'issue des 3 manches (nombre à déterminer)

Toutes les courses de kart-cross DIV 1 seront agrémentées d'un « **joker-lap** ».

En Auto-cross, selon appréciation de l'organisateur, une Super finale pourra se dérouler, regroupant les 2 ou 3 meilleurs pilotes des Div 1 cl1, cl2, cl3, Div6, départ avec handicap selon les classes.

Article 8 : Prescriptions de l'épreuve

- 1) Les départs seront donnés à partir de 11h. Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche sera refusé ou, au minimum, placé en fond de grille (si celle-ci n'est pas complètement mise en place).
- 2) Procédure de départ : Chapitre VII – A - Art. 1.10 des Prescriptions Sportives de l'ASAF.
Suite à une interruption de course, en cas de nouveau départ, la grille pourra être complétée au niveau des balises de la ligne d'arrivée à hauteur du feu placé à cet effet, et ce afin de pas perturber la mise en place de la grille pour le départ de la catégorie suivante et une perte de temps !
- 3) En cas de casse sur le circuit, le pilote doit ranger son véhicule le plus loin possible du bord de la piste et le quitter sous les injonctions du Commissaire de piste pour se rendre en lieu sûr.

- 4) Après le franchissement de l'arrivée, le pilote devra ralentir, il lui est interdit de dépasser, il rentrera au parc pilote à une vitesse de 5Km/h, au maximum (voir Chapitre VII – A - Art. 1.6. des Prescriptions Sportives).
- 5) Toute aide extérieure pendant la course entraînera la mise hors manche immédiate.
En auto-cross : une voiture immobilisée sur le toit ou un flanc provoquera directement une interruption de course. Cette voiture pourra repartir avec accord de la CT, lors des manches suivantes.
En kart-cross : la même règle est appliquée.
Le ou les pilote(s) ayant interrompu la course ne sera (seront) pas classé(s) pour la manche.
- 6) **BAB-CROSS INTERDITS** sauf avis contraire du Directeur de course le jour de l'épreuve.
- 7) **Feux rouges arrières-"anti-crash"** : devront être allumés automatiquement au moment du branchement du coupe-circuit (partie 1 auto-cross, art 1.2.7 éclairage, partie 2-kart-cross 2.7.3.8). Un contrôle sur la grille sera effectué ; en cas de disfonctionnement, le concurrent sera exclu de la manche.
- 8) Les pilotes devront se présenter sur la pré-grille de départ non casqués, pour contrôle ; une fois celui-ci effectué, ils devront porter le casque sur la tête avant le départ.
- 9) **Les pneus "Euros Cross"** de plus de 12mm de profondeur sont interdits ainsi que les pneus neige redessinés avec une profondeur de plus de 12 mm

Article 9 : Affichage et classement

- 1) Affichage : Avant l'épreuve, après et pendant : à proximité du secrétariat du circuit.
- 2) Les classements suivants seront établis : un classement à toutes les manches (voir RSG 4.1.5.4. des Prescriptions Sportives 2026).

Les points attribués à la Manche 1 & 2 sont identiques ; les points de la Manche 3 sont supérieurs.

Division éventuelle d'une classe si participants à cette classe > 15 pilotes jusque 30 pilotes maximum.

L'organisateur pourra diviser cette classe en 2 ou 3 séries (nommée A, B, C)

En début d'épreuve la division d'une classe en 2 ou 3 séries se fera selon l'ordre du tirage au sort effectué au contrôle d'inscription.

Chaque série recevra les points attribués tels que définis pour le classement des Manches 1 & 2.

A l'issue de la Manche 2, un classement général de la classe sera établi, regroupant les participants de toutes les séries ; en cas d'ex aequo, les points de la Manche 2 priment + éventuellement l'ordre du tirage au sort.

Pour la Manche 3, si le nombre de participants de la classe est >15, 2 séries seront à nouveau mises en place.

La série A (max 15 participants) reprenant les pilotes totalisant le plus de points au classement général de la classe à l'issue de la Manche 2.

Au terme de cette manche 3 et selon son classement, ces pilotes se verront attribués les points valables pour le classement de la Manche 3, de la 1ère à la 15ème place maximum ;

La série B reprendra les pilotes non repris dans la série A, toujours dans l'ordre du classement général de la classe après la Manche 2 ; au terme de cette Manche 3 et selon son classement, les pilotes classés de cette série B se verront attribués les points valables pour le classement de la Manche 3, dans la continuité des points attribués à la série A.

- 3) Les concurrents titulaires de "TP-C" prendront les points afférents à leur position au classement de l'épreuve mais ne les comptabiliseront pas aux divers championnats annuels, qui sont, eux, réservés aux seuls licenciés de l'ASAF.

Articles 10 : Proclamation des résultats

Une remise des prix se tiendra sur le circuit à 19H.

Un trophée récompensera les 5 meilleurs classés de chaque catégorie.

Articles 11 : Divers

1) Tout article non repris dans le présent règlement est prévu dans le règlement sportif ASAF et tout pilote est tenu de s'y soumettre, par le fait même de son engagement.

2) En cas de situation exceptionnelle, le collège constitué par la Direction de Course et les Commissaires Sportifs pourra modifier ou compléter le présent règlement, s'il le juge nécessaire.

3) En cas d'un avertissement, d'une sanction ou d'une exclusion, infligés par la Direction de Course en vertu des dispositions reprises dans le « Tableau des pénalités », du Chapitre VII – A – Art. 1.12.

Tout concurrent, détient, sous certaines conditions, un droit d'appel à faire valoir auprès du Collège des Commissaires Sportifs.

4) Tout concurrent dont l'attitude, soit au cours de l'épreuve, soit lors de la remise des récompenses, serait incorrecte par des propos, des actes ou des tricheries, est passible des sanctions prévues au Règlement Sportif Général de l'ASAF. Le pilote est responsable du comportement de ses supporters, amis, parents et mécaniciens qui l'accompagnent.

5) Au cas où l'épreuve serait annulée ou reportée, le comité organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable et sera tenu au seul remboursement des frais de participation déjà versés.

6) En cas de litige, seul le texte français fera foi.

7) Accès parc pilotes strictement réglementé : à partir du samedi 1 août 2026 de 14H à 21h, le dimanche 2 août 2026 dès 7H.

Le présent règlement a été approuvé par

Crochet Annie, pour la CSAP Luxembourg Lic 703 en date du 02/06/26

Liemans Katia, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic 902, en date du 05/06/26 (approbation définitive)

<p align="center"><u>Club organisateur : Royale Ecurie Li Skiron asbl</u></p> <p>Epreuve : AC-KC de HIVES (La Roche) Date : 02/08/2026</p> <p>Bulletin d'inscription à renvoyer soit par voie postale, du 27/06/26 au 24/07 au plus tard à : Secrétariat Ecurie Li Skiron, Rue Erneuville 41 B-6972 TENNEVILLE. Soit par email à l'adresse ecurie.liskiron@outlook.com au plus tard le lundi 27/07</p>	<p align="center">n° voiture</p>
--	---

N° de compte Royale Ecurie Li Skiron asbl : **BE37 7426 4718 3328** cregbebb

<u>Engagement reçu *</u>	<u>Paiement reçu *</u>	DISCIPLINE *	DIVISION *	CLASSE *	Ordre réception
Le/...../ 2026/...../ 2026	A-C / K-C			
* C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N					

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, s.v.p.)			
Je, soussigné, (pilote)			
Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme
...../ « »		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le :/...../.....	Adresse :		N°:.....
Code postal :		Localité :	
N° Carte d'identité :			
Téléphone :		GSM : email :	
ASAF		VAS	
BT HT LG LX NA AN LI OV VB WV	N° Licence		Type
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Ecurie		

<u>VEHICULE</u> : Marque : Type : Cylindrée :cc
--

Auto-Cross Division	Division 1	Classe 1 (dès 18 ans) (de 0 à 1300 cc) Junior(0 à 1400cc) De 14 à 18 ans inclus	Classe 2 (dès 18ans) (de 1301 à 1800 cc)	Classe 3 (dès 18 ans) (1801 cc à illimité)
Classe	Division 3 Division 6	De 0 cc à illimité (dès 18 ans) De 0 cc à illimité (dès 18 ans)		
Kart-Cross Division	Division 1 Division 2 Division 3	Moteurs libre 4T 650cc maxi. carbu ou injection Moteurs moto maxi 500cc Moteurs Citroën 2CV 652cc maxi. ou moto 500 bridé 40 CV		


Les concurrents de moins de 18 ans, non titulaires d'une licence annuelle ASAF ou VAS joindront, en outre, à leur demande de TP-C, une attestation parentale signée et légalisée par la commune du lieu de leur domicile (voir ci-dessous)

R.G.P.D.	Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra être enregistrée !
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifications que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / / 2026 (Faire précéder la(es)signature(s) de la mention « Lu et approuvé ») Signature du Pilote ou du représentant légal si pilote mineur d'âge.
--

Formulaire d'Autorisation Parentale – A joindre à la Demande de TP-C
*Une fois complété et validé par l'administration communale du lieu de votre domicile,
 envoyez-le, au format PDF, avec la demande d'engagement .*

 <p>Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be</p>			<p>Réservé au secrétariat</p> <table border="1" style="width:100%; height: 20px; margin-bottom: 10px;"> <tr> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> </tr> </table> <p>Autorité Parentale du TP-C :</p> <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> </tr> </table>								

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Autorisation du représentant légal pour les demandeurs mineurs (- de 18 ans)

Certificat ASAF d'Autorité Parentale (CAP) - En cas de retrait de l'accréditation (CAP) par l'autorité sportive juridictionnelle, un nouveau certificat pourra être délivré moyennant le paiement d'une somme de **250 Euros**.

Je soussigné(e),															
Nom :															
Prénom :										Sexe : H F					
Rue :								N° :		Bte :					
Pays :			C.P. :			Localité :									
Né(e) le :		-		-		Nationalité :									
Téléphone fixe :				/				GSM :				/			
E-mail :															
agissant en qualité de représentant légal de :															
Nom :															
Prénom :										Sexe : H F					
Né(e) le :		-		-		Nationalité :									

- a) *l'autorise à pratiquer le sport automobile*/ le karting* //l'Auto-Cross* / le Kart-Cross* / les Disciplines ou Divisions* qui lui sont réglementairement accessibles, dans le cadre des manifestations organisées sous l'égide de l'ASAF.*
- b) ** Sollicite pour ma propre personne l'octroi d'un Certificat ASAF d'Autorité Parentale (CAP), aux conditions reprises dans les Prescriptions Sportives de l'ASAF de l'année en cours.*
- c) *Atteste sur l'honneur que mon fils/ma fille est physiquement apte à la pratique de ces activités et ne présente aucune contre-indication à la pratique de ce sport.*

* *Biffer éventuellement cette mention, si non désirée*

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

- | | |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Je sollicite, en même temps que mon certificat, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur. |
| <input type="checkbox"/> | J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère.
La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be |
| <input type="checkbox"/> | Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue. |

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

Signature du demandeur précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à, le/...../.....2026

**Légalisation de la signature
 par l'administration communale
 du domicile de la personne ayant
 autorité sur le mineur :**

Auto Cross*/ Kart Cross*/ 2 août 2026

Circuit de HIVES – LA ROCHE

N°:

VERIFICATIONS**PILOTE** (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom :		Si pseudonyme : « »		Prénom :		Signature :						
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

*** VEHICULE** **AUTO-CROSS** **KART-CROSS** (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
..... CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues		
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :			
Batterie		Autocollant ASAF			
Extincteur		N° Passeport ASAF			
Appui-tête					
Casque / HANS		EN ORDRE <input type="checkbox"/>			
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME <input type="checkbox"/>			
Publicités sur vitres		Commissaire Technique			
Rétroviseurs Ext. / Int.				Nom/Cachet :	
Sièges		Licence N° :			
Echappement		Signature du			
Protections des tuyauteries		SECRETARIAT ADMINISTRATIF			
		:			
Poids		TIRAGE :			

Copie de votre licence "sportive" 2026

Pilote :	
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence annuelle ASAF / VAS
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence annuelle RACB en cours de validité et sollicite donc un Titre de Participation journalière de type C
Placez ici la copie de votre licence face "année" Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée	Placez ici la copie de votre licence face "photo" Exemple :
2026	

Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences "Sportives" ASAF, VAS, RACB.

Demande d'un Titre de Participation "C" (valable pour un meeting)

Pour les demandeurs MAJEURS dans les disciplines les y autorisant : AC / KC / RKX



Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn
Tel. : 085/27.14.60
E-mail : secretariat@asaf.be
Site Internet : www.asaf.be

Selon le choix de l'organisateur*, la présente demande :

- Est à rentrer en même temps que l'inscription en ligne de l'épreuve pour laquelle le TP est sollicité et le montant du droit est à ajouter à celui de l'engagement ;
- Est à remettre au secrétariat le jour de l'épreuve, où le droit de TP sera perçu par l'organisateur ou par un CS de l'ASAF.

*Voir RP de la manifestation pour connaître la procédure choisie

Réservé au secrétariat de l'ASAF

N° 2026

--	--	--	--

N° du TP pour l'épreuve :

--	--	--	--

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve : Auto & Kart-cross de HIVES	Date : dimanche 2 août 2026
--	------------------------------------

Certificat médical (Médecin de famille) : OUI	<input type="checkbox"/> TP-C (25 €)
Expérience requise : NON	

Province :	Je possédais une licence l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :		
Prénom :		Sexe : H F X
Rue :	N° :	Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :
Né(e) le :	Nationalité :	Permis de conduire : OUI / NON
GSM :	E-mail :	Depuis + de 3 ans : OUI / NON

Age minimum : 18 ans (Voir RSG, Article 2)

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- Art. 2.** l'ASAF et les CSAP. ;
- Art. 3.** le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
- Art. 4.** le ou les organisateurs de la manifestation ;
- Art. 5.** d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
- Art. 6.** les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
- Art. 7.** les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
- Art. 8.** les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- c. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- d. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'ASBL ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Signature du demandeur et, le cas échéant, du représentant légal, précédée de la mention "lu et approuvé"

Fait à le/...../...2026.....

ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE

Cette attestation est valable 3 mois

Si la prise de décision nécessite des examens ou tests supplémentaires, prière de compléter le cadre ci-dessous :

Examen "cardio" obligatoire pour les 50 ans et plus (Voir RSG Art. 2)

Si examen(s) prescrit(s), utiliser le(s) formulaire(s) ASAF. (www.asaf.be)

Je soussigné, Dr..... déclare que ci-dessus plus amplement identifié(e), a bien subi les examens médicaux réglementaires et que son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport automobile** - du Karting en compétition**.	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">ECG d'effort :</td> <td style="width: 30%;">OUI / NON</td> <td style="width: 40%;">Si oui, valable jusqu'au 31/12/2026</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :</td> </tr> <tr> <td>Examen ophtalmo :</td> <td>OUI / NON</td> <td>Si oui, valable jusqu'au 31/12/2026</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Date, signature et cachet de l'OPHTALMOLOGUE :</td> </tr> </table>	ECG d'effort :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/2026	Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :			Examen ophtalmo :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/2026	Date, signature et cachet de l' OPHTALMOLOGUE :		
ECG d'effort :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/2026											
Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :													
Examen ophtalmo :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/2026											
Date, signature et cachet de l' OPHTALMOLOGUE :													
Date, signature et cachet du médecin examinateur :	Remarque <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement) <input type="checkbox"/> SURVEILLANCE MEDICALE <input type="checkbox"/> LICENCE "HANDI" 												

Réservé au Com. Sportif	Date : 2/8/26	N° de Lic : 184	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-dessus, soit signée.
-------------------------	----------------------	------------------------	--

Demande d'un Titre de Participation "C" (valable pour un meeting)

Pour les demandeurs MINEURS dans les disciplines & Divisions les y autorisant : AC / KC / RKX



Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn
Tel. : 085/27.14.60
E-mail : secretariat@asaf.be
Site Internet : www.asaf.be

Selon le choix de l'organisateur*, la présente demande :

- Est à rentrer en même temps que l'inscription en ligne de l'épreuve pour laquelle le TP est sollicité et le montant du droit est à ajouter à celui de l'engagement ;
- Est à remettre au secrétariat le jour de l'épreuve, où le droit du TP sera perçu par l'organisateur ou par un CS de l'ASAF.

**Voir RP de la manifestation pour connaître la procédure choisie*

Réservé au secrétariat de l'ASAF

N° 2026

--	--	--	--

N° du TP pour l'épreuve :

--	--	--	--

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve : Auto & Kart-cross de HIVES	Date : dimanche 2 août 2026
--	------------------------------------

Certificat médical (Médecin de famille) : OUI (voir ci-dessous)	<input type="checkbox"/> TP-C (25 €)
Expérience requise : NON	

Province :	Je possédais une licence l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :		
Prénom :		Sexe : <input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> X
Rue :	N° :	Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :
Né(e) le :	Nationalité :	Permis de conduire : OUI / NON
GSM :	E-mail :	Depuis + de 3 ans : OUI / NON

Age minimum : 12 ans (Voir conditions d'admission RSG, Article 2)

Uniquement valable accompagné de l'autorisation parentale dûment complétée et signée (voir formulaire à télécharger sur le site www.asaf.be)

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- Art. 9.** l'ASAF et les CSAP. ;
 - Art. 10.** le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
 - Art. 11.** le ou les organisateurs de la manifestation ;
 - Art. 12.** d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
 - Art. 13.** les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
 - Art. 14.** les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
 - Art. 15.** les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;
- pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- e. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- f. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- g. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- h. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'ASBL ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Signature du demandeur et, le cas échéant, du représentant légal, précédée de la mention "lu et approuvé"

Fait à le/...../.....2026.....

ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE

Cette attestation est valable 3 mois

Je soussigné, Dr.....
déclare que, ci-dessus plus amplement identifié(e), a bien subi les examens médicaux réglementaires et que son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport automobile** - du Karting** en compétition.
** Biffer éventuellement les mentions inadéquates

Remarque

- INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement)**
- SURVEILLANCE MEDICALE**
- LICENCE "HANDI"**

Date, signature et cachet du **médecin examinateur** :

Réservé au Com. Sportif	Date : 2/8/26	N° de Lic : 184	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-dessus, soit signée.
-------------------------	----------------------	------------------------	--